

**PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT (PMF)
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM)**

**STRATÉGIE DU PROGRAMME NATIONAL PMF
POUR LA PHASE OPERATIONNELLE 6 (PO6)**

2015-2018

PAYS : SÉNÉGAL

RESSOURCES OP6 (estimées) : US\$ 1 700 000

- *US\$ 500 000 Fonds de base (CORE) du FEM*
- *US\$ 400 000 Fonds GSI (APAC)*
- *US\$ 800 000 co-financement*

Mai 2016

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES

INTRODUCTION

| | |
|---|----|
| 1. PROGRAMME NATIONAL DU PMF – CONTEXTE RÉSUMÉ..... | 4 |
| 2. NICHE DU PROGRAMME NATIONAL DU PMF/FEM..... | 7 |
| 3. STRATÉGIES DE LA PO6 | 13 |
| 4. CADRE DES RÉSULTATS ATTENDUS | 17 |
| 5. PLAN DE SUIVI & ÉVALUATION..... | 21 |
| 6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES | 22 |
| 7. PLAN DE GESTION DES RISQUES | 24 |

Annexes

Annexe 1 : Liste des membres du CNP impliqués dans le développement de la SPP PO6

Annexe 2 : Evaluation de référence du paysage prioritaire

Annexe 3 : Eléments de stratégie de l'Initiative de Soutien Mondial aux APAC (GSI) pour OP6

Annexe 4 : Liste des figures

Annexe 5 : Liste des tableaux

Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées dans la réserve de biosphère du delta du Saloum

LISTE DES SIGLES

AGR : Activité Génératrice de Revenu
AMP : Aire Marine Protégée
APAC : Aire et territoire du Patrimoine Autochtone et Communautaire
CADL : Centre d'Appui au Développement Local
CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB : Convention sur la Diversité Biologique
CIVD : comité InterVillageois
CN : Coordonnateur National
CNP : Comité National de Pilotage
CNULCD : Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CO2: Dioxyde de carbone
COMPACT: Community Management of Protected Areas Conservation
CONGAD : Conseil des ONG d'Appui au Développement
COP : Conference of Parties
CPMT : Central Programme Management Team du PMF/FEM
DPN : Direction des Parcs Nationaux
DRS : Défense et Restauration des Sols
FAED : Fonds d'Appui à l'Environnement et au Développement
FAO : Food and Agriculture Organisation
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
GES : Gaz à Effet de Serre
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GPF : Groupement de promotion Féminine
ISE : Institut des Sciences de l'Environnement
OCB : Organisation Communautaire de Base
ODD : Objectifs de Développement Durable
OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OSC : Organisation de la Société Civile
PAN : Programme d'Action National
PGIES : Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
PMF : Programme de Microfinancement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PO : Phase Opérationnelle
RBDS : Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
RBT : Réserve de Biosphère Transfrontière
RNA : Régénération Naturelle Assistée
RNC : Réserve Naturelle Communautaire
ROPEM : Réseau des Organisations pour la Protection des Ecosystèmes de Mangrove
SPP : Stratégie du Programme Pays
STAR : Système Transparent d'Allocation des Ressources
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
US: United States
USAID: United States Agency for International Development
WIA: Wetlands International Afrique
WOW: Wings Over Wetlands
WWF : World Wildlife Fund

INTRODUCTION

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a été créé en 1991, en tant que programme pilote pour la protection de l'environnement mondial pour soutenir les actions en faveur de l'Environnement Mondial dans les pays en voie de développement et/ou en transition. En 1994, le FEM a été restructuré pour devenir une organisation indépendante. On peut distinguer trois catégories de projets financées par le FEM : les *projets standards* (full-size projects), les *projets de taille moyenne* (medium size projects) et les *petites subventions* (small grants) octroyées par le biais du Programme de Microfinancements du FEM. Le PMF/FEM réunit 140 pays parmi les 183 membres du FEM pour contribuer à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux. Le PMF/FEM a pour objet de relever les défis de la protection de l'environnement mondial en finançant les initiatives locales des Organisations Communautaires de Base (OCB) et les stratégies de proximité mises en œuvre par les Organisations de la Société Civile (OSC). La mise en œuvre du PMF/FEM s'appuie sur des Phases Opérationnelles (PO) de quatre ans dont les documents sont élaborés sur la base des orientations du FEM et des priorités nationales.

Au Sénégal, le PMF/FEM a adopté l'approche zone de concentration géographique et thématique depuis la PO3. La définition d'une zone de concentration géographique prioritaire a été adoptée par le FEM pour la PO6. En tant que programme du FEM, le PMF aligne ses stratégies pour cette phase opérationnelle à celles du FEM et fournit une série de projets de démonstration pour davantage d'élargissement, de réplication et d'intégration. L'action au niveau local par la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales est considérée comme un élément essentiel de la stratégie 20/20 du FEM (par exemple, convoquer des alliances multipartites pour procurer des avantages environnementaux mondiaux et contribuer au plan stratégique du PNUD et se concentrer sur le développement durable). Au niveau mondial, l'objectif du PMF OP6 est de « soutenir efficacement la création d'avantages environnementaux mondiaux et de sauvegarder l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale ». Ce document a pour but de présenter une stratégie pour la 6^{ème} phase opérationnelle du PMF/FEM au Sénégal pour la période 2015-2018.

1. PROGRAMME NATIONAL DU PMF – CONTEXTE RÉSUMÉ

1.1. Résultats et réalisations

La majorité des projets PMF/FEM est exécutée avec la participation directe des services déconcentrés de différents ministères particulièrement celui de l'Environnement et du Développement durable en partenariat avec les populations locales bénéficiaires. Ce partenariat entre les populations locales et ces services techniques a favorisé une meilleure articulation des projets avec les priorités de l'Etat dans le domaine de l'environnement. Il a été développé par le PMF/FEM dès le début des années 2000, notamment dans la zone nord avec l'appui à la création de corps d'éco gardes issus des villages périphériques du parc national du Djoudj, du parc national de la Langue de Barbarie et de la réserve spéciale de faune de Gueumbeul. Cette démarche participative a beaucoup facilité l'amélioration des rapports entre les gestionnaires des aires protégées et les communautés locales.

- Les paysages, les écosystèmes et les espèces des Aires Protégées sont conservés (habitats réhabilités pour 350 espèces d'oiseaux migrateurs dont 15 espèces en danger) ;

- L'approche communautaire des Aires Protégées est intégrée et mise en oeuvre par les autorités de ces sites ;
- La gestion durable, communautaire et participative de la Réserve de Biosphère du delta du Saloum est améliorée ;
- La biodiversité est mieux conservée et protégée au niveau la Réserve de Biosphère transfrontière Sénégal-Mauritanie ;
- La reconstitution progressive d'écosystèmes marins et côtiers a été obtenue, avec l'amélioration des zones de frayères, la reprise des fonctions de production de l'écosystème mangrove marquée par la réapparition d'espèces qui avaient disparu (Iphigenia sp) et l'augmentation des individus d'espèces qui étaient rares (Carpinella aurita, Epinephelus aenus ...), l'amélioration de la qualité des habitats indispensable à la conservation des oiseaux migrateurs ;
- L'utilisation des fours solaires à la place du butane, du bois de chauffe et du charbon de bois a eu pour effet une réduction assez significative des émissions de CO2 ;
- L'effet synergie découlant de la massification des projets a généré un modèle de lutte contre l'érosion hydrique et de bonnes pratiques de gestion durable des espaces agricoles particulièrement dans le plateau de Thiès ; plus de 10 000 bénéficiaires ont répliqué le modèle PMF reposant sur :
 - les aménagements anti érosif : mise en place de 65 km de cordons pierreux, creusement de 250 croissants lunaires, de 300 fosses d'infiltration de l'eau de ruissellement, de 4 km de tranchées à ciel ouvert et traitement de 70 ravins ;
 - les aménagements biologiques : plantation de 200 000 arbres et enrichissement des sols (engrais biologique) ;
 - l'élaboration et l'application de plans d'aménagement et de gestion durable des sols ;
 - la lutte contre la pauvreté

Des visites régulières des sites des projets PMF/FEM sont organisées par l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (ISE, ENSEA) pour montrer aux étudiants de niveau master et aux enseignants les résultats et les techniques de lutte contre l'érosion hydrique.

L'approche, les stratégies et le mode d'intervention du PMF/FEM sont enseignés aux étudiants de niveau master de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Sénégal

Tableau 1 : Bilan du PMF FEM Sénégal de 1993 à 2015

| Projets et type de de co-financement | Total des montants | Moyennes |
|--|--------------------|------------|
| Nombre de projets | 266 | |
| Montant total des subventions | 9 037 435 USD | 33 975 USD |
| Montant total du Co-financement en espèces | 2 785 621 USD | 10 472 USD |
| Montant total du Co-financement en nature | 3 526 385 USD | 13 257 USD |
| Montant total de cofinancement (en espèces et en nature) | 6 312 006 USD | 23 729 USD |

Tableau 2: Nombre de projets par domaine focal, subventions totales et Cofinancements

| Domaines d'intervention | Nombre de projets | Montant de la subvention | Co-financement en espèces | Co-financement en nature |
|--|-------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Biodiversité | 156 | 4 956 981 USD | 1 234 217 USD | 1 740 545 USD |
| Changement climatique | 29 | 744 827 USD | 429 855 USD | 335 203 USD |
| Eaux internationales | 11 | 182 574 USD | 58 912 USD | 81 374 USD |
| Zone multifocale | 21 | 683 462 USD | 124 419 USD | 223 948 USD |
| Produits chimiques et déchets | 2 | 92 918 USD | 35 955 USD | 33 580 USD |
| Dégradation des terres | 48 | 1 820 069 USD | 754 164 USD | 714 807 USD |
| Adaptation aux changements climatiques | 21 | 449 855 USD | 96 215 USD | 351 679 USD |
| Renforcement des capacités | 4 | 106 749 USD | 51 885 USD | 45 250 USD |

❖ Bilan de la **phase OP5: 48 projets** pour un montant total engagé de **1, 995,626 US \$** :

- An 1 : fonds CORE 498 316 US \$; **12 projets** (7 PMF FEM ; 05 COMPACT)
- An 2: fonds CORE 542 670 US \$; **13 projets** (10 PMF FEM; 03 COMPACT).
- An 3: fonds STAR: 797 310 US \$; **19 projets** (PMF FEM).
- An 4 : fonds CORE : 157 330 \$ US ; **04 projets** (PMF FEM)

1.2. Impacts et leçons apprises

Les principaux impacts des projets PMF FEM sont :

- l'impulsion de la participation des populations locales dans la prise en charge des problèmes environnementaux, aussi bien au niveau local que national ;
- l'amélioration de la gouvernance et la protection des aires protégées, (Parcs, Réserves et Forêts Classées) ;
- la restauration de plusieurs milliers d'hectares de mangrove dans le delta du Saloum, la région de Ziguinchor et celle de Saint-louis;
- la récupération et la valorisation de plusieurs centaines d'hectares de terres dégradées dans le plateau de Thiès et le delta du Saloum ;
- la promotion des énergies renouvelables à la base, avec l'intégration du four solaire dans de nombreux ménages en milieu rural ;

Les efforts fournis par les communautés partenaires de PMF/FEM dans la protection de l'environnement ont été reconnus. Des bénéficiaires de financements du PMF ont obtenu plusieurs distinctions nationales et internationales grâce aux résultats de leurs projets (femmes de Dionewar, femmes de Ziguinchor, femmes de Popenguin, femmes de Niodior, Kawawana de Ziguinchor).

Les types de projets qui ont permis au PMF/COMPACT d'avoir de bons résultats grâce à une approche globale de la problématique de l'énergie en rapport avec la dégradation des forêts autour des aires protégées serviront de modèle à réadapter dans le contexte de la RBDS dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives du PMF durant la PO6. Les projets touchant plusieurs domaines focaux et plusieurs initiatives PO6 du PMF serviront de cadre de partenariat favorisant un co-financement permettant d'atteindre les objectifs grâce à une approche paysage et globale.

Les projets et les expériences accumulées dans les phases antérieures serviront de base pour la mise en œuvre des initiatives de la PO6. La PMF a établi un partenariat avec des services techniques de l'Etat, des ONG, des Universités dans le co-financement et la mise en œuvre de projets. C'est ainsi que les projets à co-financement ont mobilisé 6 312 006 \$ US dans la période 1993-2015. Les principaux partenaires de co-financement sont les services techniques, les projets et les programmes de l'Etat (PGIES, Fonds Verts Climat, Projet National de Partenariat en faveur d'une économie verte au Sénégal, Programme de réduction de la Pauvreté...), l'OMVS, les ONG, les instituts de formation et de recherche.

2. NICHE DU PROGRAMME NATIONAL DU PMF/FEM

Le PMF FEM a défini sept initiatives stratégiques qui doivent lui permettre d'atteindre son objectif dans sa 6e phase opérationnelle (Appuyer efficacement la création d'avantages environnementaux mondiaux et la sauvegarde de l'environnement mondial par le biais des activités communautaires et des solutions locales qui complètent et ajoutent de la valeur aux actions nationale et mondiale).

2.1. Les initiatives stratégiques de l'OP6 s'inscrivent en droite ligne avec les priorités nationales conformément aux accords multilatéraux relatifs à l'Environnement et aux documents nationaux de politique et de stratégie (tableau 3)

Tableau 3. Liste des conventions pertinentes et plans nationaux / régionaux ou programmes

| Conventions de Rio + cadres nationaux de planification | Date de ratification / Achèvement |
|---|--------------------------------------|
| Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) | 1994 |
| Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau | 1971 |
| Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) | 1994 |
| Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants | 2003 |
| Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone | 2003 |
| Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction | 1977 |
| Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratoires | 1983 |
| Convention de Bâle sur la gestion des déchets dangereux | 1992 |
| Convention d'Alger ou convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles | 1968 |
| Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage | 1988 |
| Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) | 1994 |
| Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction | 1977 |
| Convention d'Alger ou convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles | 1968 |
| Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage | 1988 |
| Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques | 2001 |
| Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone | 1993 |
| Lettre de politique du secteur de l'environnement et des ressources naturelles | 2016 |
| 5eme rapport national sur la convention sur la diversité biologique | 2014 |

| | |
|---|------|
| Stratégie et plan d'actions national pour la biodiversité (SPANB) | 2015 |
| Stratégie Nationale pour les Aires Marines protégées du Sénégal | 2013 |
| Stratégie nationale de développement durable | 2015 |
| Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre | 2015 |
| Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages | 2015 |
| Programme d'action national d'adaptation | 2006 |
| Plan Sénégal Emergent | 2014 |
| Contribution Nationale Déterminée Prévues | 2015 |
| Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRSP) | 2013 |
| FEM-6 Exercice de Formulation du portfolio national (NPFE) | 2015 |
| Convention de Minamata sur le mercure | 2016 |

2.2. Les populations locales, les Services Techniques de l'Etat (CADL, Parcs Nationaux, Eaux et Forêts...) et les ONG des sites d'intervention ont participé avec beaucoup d'engagement à la mise en œuvre de nombreux projets PMF/FEM. La prise en compte des domaines prioritaires de l'Etat transparaîtra dans les documents de projet. Les domaines d'intervention prioritaires pour l'Etat sont la conservation de la biodiversité, la dégradation des terres, les changements climatiques, la réduction de la pauvreté.

La mise en œuvre des projets PMF dans la PO6, s'articulera autour de l'appui de la participation active des communautés locales, les ONG et les structures de l'Etat. Les projets privilégiés sont ceux qui prennent en compte, au niveau local, des priorités nationales et de préférence plusieurs domaines focaux et initiatives stratégiques. La mise en œuvre des projets sera basée sur:

- le partenariat ;
- la priorisation des mesures et des actions en fonction du contexte environnemental et socio-économique de la zone ;
- l'établissement de synergies au sein des projets (intra-projet) et entre les différents projets (inter-projets), le renforcement de la mise en réseau des projets du PMF FEM dans la RBDS et les autres Régions ;
- l'utilisation des quatre réseaux (ROPEM, Réseau Sud/Est environnement, Réseau Centre Ouest ouest Environnement et RACIDD) déjà existantes avec l'organisation périodique d'ateliers d'échange d'expériences et d'auto capacitation, de renforcement des capacités des membres.

2.3. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), dans son plan stratégique 2014-2017, met l'accent sur les priorités majeures que sont l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités et de l'exclusion. Au cours de la PO6, les projets PMF, élaborés pour prendre en compte les 7 initiatives stratégiques,

Cohérence avec le Plan stratégique du PNUD 2014-2017, à savoir : "Aider les pays à assurer simultanément l'élimination de la pauvreté et une réduction sensibles des inégalités et l'exclusion" (Lien avec l'initiative stratégique 6 du PMF FEM " Inclusion sociale). Les initiatives stratégiques autour desquelles s'articule la PO6 prennent en compte les six (06) priorités du plan stratégique du PNUD que sont (a) l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités et de l'exclusion ; (b) le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable ; (c) les modes de développement viables et inclusifs ; (d) les risques climatiques et les risques de catastrophe; (e) une gouvernance efficace et sans exclusive ; (f) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La mise en œuvre des projets de la PO6 dans les domaines focaux du PMF permettra la mise en cohérence avec l'Agenda 2030 du développement durable "lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'injustice ; et faire face au changement climatique d'ici 2030" à partir de la réalisation de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Les Principaux ODD ciblés par la stratégie pour OP6 du PMF FEM Senegal sont le

changement climatique (13); la Vie aquatique (14); la Vie Terrestre (15); les Inégalités (10), l'Autonomisation des femmes (5) et la production et la consommation responsables (12).

Les Lettres de Politique Sectorielle de Développement du Tourisme et celle de l'Environnement et du Développement durable seront prises en compte par les projets de plusieurs domaines focaux du PMF, notamment la conservation de la biodiversité, les changements climatiques et les eaux internationales.

Au niveau national: Cohérence avec UNDAF dont le PMF FEM est inscrit dans la matrice des résultats mise à jour en 2015. Le PMF FEM intègre l'Effet 7 relatif aux changements climatiques et l'Extrant 7.2 relatives à la participation communautaire.

Tableau 4. Contribution du PMF aux priorités nationales / résultats FEM-6

| INITIATIVES STRATEGIQUES | DOMAINES FOCALUX DU FEM | PRIORITES NATIONALES | OBJECTIFS SPECIFIQUES | NICHE DU PMF/FEM | CONTRIBUTION AUX PRIORITES DU PNUD ET AUX ODD |
|---|--|--|---|--|--|
| <p>1. Conservation communautaire du paysage et du milieu marin</p> | <p><i>Conserver la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société</i></p> | <p>Réduction des pressions, restauration et conservation de la biodiversité</p> <p>Renforcement de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées et leur périphérie</p> <p>Promotion de l'approche communautaire pour la gestion participative des aires protégées</p> <p>Création de nouvelles aires protégées pour l'atteinte d'un taux de couverture nationale des aires protégées de 12%.</p> <p>Préservation des ressources naturelles animales et végétales et participation à l'équilibre des systèmes agro-pastoraux</p> | <p>1.1. Améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des écosystèmes terrestres et côtiers et marins dans les aires protégées</p> <p>1.2. Améliorer la gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, élevage et production forestière)</p> <p>1.3. Appuyer au renforcement et à la création des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC)</p> | <p>L'objectif 1.1. va permettre le renforcement de la gestion de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum grâce à une approche écosystémique terrestre/marin</p> <p>L'objectif 1.2. répond principalement à un domaine focal du PMF/FEM relatif à la dégradation des terres notamment dans les systèmes de production agrosylvopastorale</p> <p>L'objectif 1.3. va répondre à la mise en œuvre de l'initiative de soutien mondial aux APAC notamment la création de nouvelles APAC</p> | <p>Priorité 1) l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités et de l'exclusion ;</p> <p>Priorité 2) le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable ;</p> <p>ODD 12. Instaurer des modes de consommation et de production soutenables</p> <p>ODD 14 Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p> <p>ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et</p> |

| | | | | | |
|---|--|---|--|--|---|
| | | | | | inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité |
| 2. Agro-écologie innovante, adaptée aux contextes du changement climatique. | <i>Gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, les pâturages et les paysages forestiers)</i> | Réduction des Émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et séquestrations de carbone dues au reboisement des forêts classées Application des bonnes pratiques d'Agroforesterie, de Régénération Naturelle Assistée (RNA) et d'utilisation de la fumure organique sur la moitié des superficies emblavées | 2.1. Assurer la promotion de pratiques agro-écologiques comportant des mesures pour réduire les émissions de CO2 et le renforcement de la résilience au changement climatique dans les zones tampons des aires protégées | Les objectifs 2 et 3 vont contribuer à répondre aux préoccupations du PMF/FEM relatives à l'économie d'énergie avec les cuisines solaires et les foyers améliorés, la séquestration du carbone à travers le reboisement et la promotion des énergies renouvelables comme le solaire et le biogaz | Priorité 4) les risques climatiques et les risques de catastrophe; ODD 2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions |
| 3. Co-avantages de l'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone. | <i>Soutenir les changements transformationnels vers une faible émission et un développement résilient</i> | Renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques et gestion des risques et catastrophes | 3.1. Assurer la promotion de solutions communautaires d'accès aux énergies à faible émission de carbone | | ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable |
| 4. Coalitions Nationales à Internationales pour la Gestion de produits chimiques | <i>Augmentation dans l'élimination, le traitement et la réduction des rejets de POP, ODS, du mercure et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial</i> | Lutte contre les pollutions et les nuisances à travers l'amélioration de la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux | 4.1. Promouvoir le développement d'outils communautaires innovants pour la gestion durable des déchets et des produits chimiques nocifs | Information et sensibilisation des populations de la périphérie des aires protégées sur les polluants organiques persistants Valorisation des déchets agricoles, halieutiques et ménagers biodégradables | |
| 5. Plateformes de dialogue OSC-Gouvernement, sur | <i>Renforcer la capacité de la société civile à</i> | Développement du partenariat public privé en | 5.1. Renforcer le partenariat entre les | Le PMF/FEM privilégie, dans son approche, le partenariat | Priorité 5) une gouvernance efficace |

| | | | | | |
|---|---|---|--|--|---|
| <p>les politiques et la planification.</p> | <p><i>contribuer à la mise en œuvre des MEA (accords multilatéraux sur l'environnement) et de la politique nationale et sous-régionale, la planification et les cadres juridiques</i></p> | <p>matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement</p> | <p>organisations de la société civile et les structures étatiques en vue de la gestion durable de l'environnement</p> | <p>dans la rédaction, la mise en œuvre et le cofinancement des projets</p> | <p>et sans exclusive ;</p> |
| <p>6. Promotion de l'inclusion sociale</p> | <p><i>FEM Intégration du genre Politique et l'égalité entre les sexes Plan d'action et les principes du FEM pour l'engagement avec les peuples autochtones</i></p> | <p>Promotion de la prise en compte du genre à travers la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité du Genre dont l'un des objectifs est l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs.</p> | <p>6.1. Renforcer la prise en compte du genre (femmes, jeunes et handicapés) dans les activités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles</p> | <p>Le PMF/FEM, dans sa stratégie d'intervention, accorde en général une place importante aux questions de genre et en particulier les organisations communautaires des femmes notamment à travers des activités de conservation et celles génératrices de revenus respectueuses de l'environnement</p> | <p>Priorité 3) les modes de développement viables et inclusifs ;</p> <p>Priorité 6) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.</p> <p>ODD 5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> |
| <p>7. Contribution au programme mondiale de diffusion de connaissances et pratiques à base citoyenne</p> | <p><i>Contribuer aux efforts KM du FEM</i></p> | <p>Recours à la contribution de différentes plateformes de coordination de partenariat, de renforcement de capacité et d'échange avec les différents acteurs aux niveaux national, sous régional et international.</p> | <p>7.1. Appuyer les échanges de pratiques innovantes communautaires</p> <p>7.2. Créer une bibliothèque numérique des innovations communautaires</p> | <p>Le PMF/FEM s'appuie sur les visites d'échange pour la sensibilisation, le transfert d'expérience et la démultiplication des résultats. Ces visites sont complétées par une capitalisation sur supports papier et numériques.</p> <p>Le PMF/FEM s'appuie sur les supports numériques pour contribuer au développement d'un réseau d'échanges de protection de l'environnement mondial.</p> | <p>ODD 4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie</p> |

3. STRATÉGIES DE LA PO6

La mise en œuvre de la PO6 reposera sur :

- l'approche paysage avec la mise à profit de l'expérience de COMPACT dont le modèle pourrait être adopté au niveau de la réserve de biosphère du delta du Saloum
- la capitalisation des résultats de l'approche « zone de concentration géographique et thématiques » longtemps expérimentée par le PMF FEM au cours des phases précédentes et qui avait permis la subdivision du territoire national en zones prioritaires de concentration géographiques et thématiques des projets ;
- le couplage, dans chaque projet, d'activités de protection de l'Environnement et celles qui sont génératrices de revenus (moyens d'existence durable avec le financement du FAED) afin de prendre en compte les besoins des bénéficiaires ;
- l'approche programme avec des projets ciblant à la fois plusieurs initiatives stratégiques et le partenariat (effet synergie) renforcé avec les parties prenantes : gouvernement, grands projets FEM (Agence Nationale des Eco Villages, Grande Muraille Verte, PGIES), projets de la Banque Mondiale, Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD), Coopération Japonaise, Union Européenne, Ambassades (Pays Bas, France ...) ;
- la gestion participative du cycle de projet qui favorise la pérennisation des résultats ;
- la consolidation des projets PMF achevés et évalués ;
- la mise en réseau des projets du PMF FEM dans chacune des zones prioritaires.

3.1. Les stratégies transversales d'octroi de subventions OP6

La mise en œuvre des projets pendant la PO6 sera marquée par l'importance accordée à la Réserve de Biosphère du Delta du Salmoum (RBDS) qui est le site paysage prioritaire. Cependant des projets importants transversaux seront financés pour être mis en œuvre hors de la RBDS, dans les autres régions du Sénégal. Ce seront des projets à domaines focaux multiples comme c'est le cas de projets de lutte contre l'érosion hydrique (dégradation des terres) par de petits ouvrages, renforcés par le reboisement avec des espèces locales rares (biodiversité) ; l'atténuation des coupes pour le bois d'énergie peut être obtenue par l'introduction de fours solaires (changements climatiques). Ces types de projets cibleront la périphérie des aires protégées situées dans les autres régions du Sénégal.

Pendant la PO6, le PMF/FEM développera une synergie des interventions à travers la mise en place d'une plateforme de dialogue réunissant régulièrement les différentes parties prenantes des projets et des programmes intervenant dans la RBDS. Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL) sera un partenaire privilégié dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation *ex-post* des projets PMF/FEM.

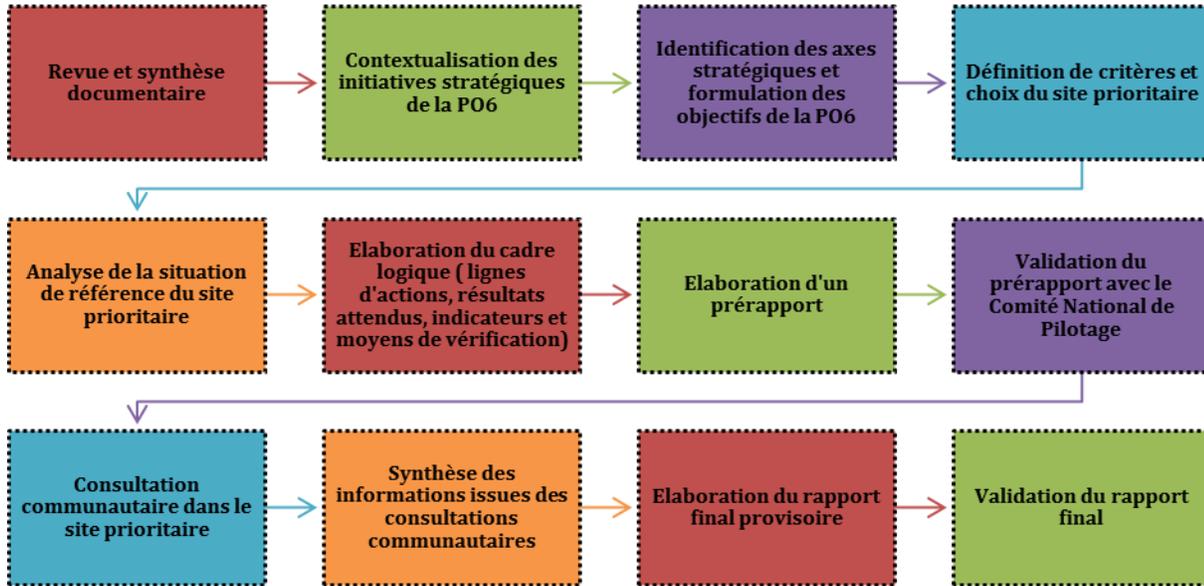
Le PMF.FEM a pris l'option de réduire les risques de divisions sociales en facilitant l'inclusion. Le PMF privilégie la cohésion sociale dans les terroirs où il intervient. Il appuie les Organisations Communautaires de Base (OCB) représentatives de l'ensemble de leur communauté villageoise respective comme les fédérations, les Comités Villageois de Développement (CIVD).

3.2 Stratégies d'octroi de subventions basées sur OP6-paysages terrestres / marins

Le processus d'élaboration du document de stratégie de la PO6 s'articule essentiellement autour des étapes suivantes : la contextualisation des initiatives stratégiques, la formulation des objectifs, le choix et l'établissement de référence du site prioritaire, l'élaboration et la validation du pré rapport. Ces étapes ont

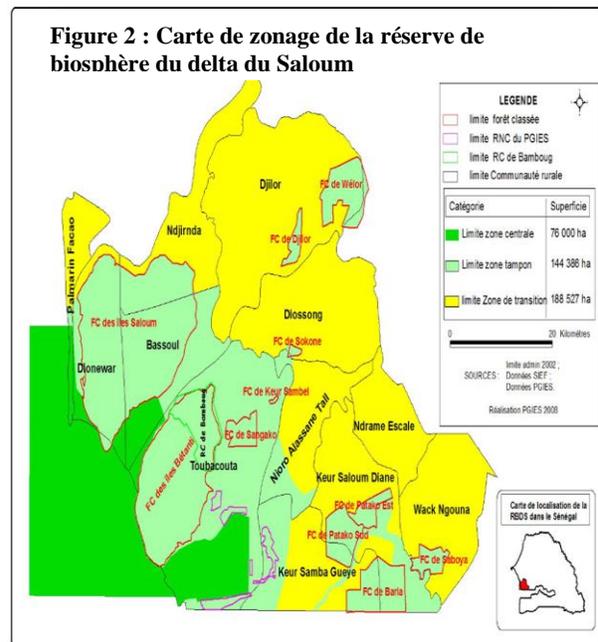
été complétées par une consultation communautaire dans le site prioritaire suivie d'une synthèse des informations obtenues qui a permis de compléter le pré rapport et d'établir le rapport final (figure 1).

Figure 1 : processus d'élaboration de la stratégie de la PO6



Le processus ayant conduit au choix du site prioritaire a été marqué par les étapes et la prise en compte des éléments suivants:

- choix des sites potentiellement éligibles en s'appuyant sur les priorités nationales (stratégies nationales) et les documents du PMF/FEM (rapports, phases opérationnelles précédentes);
- l'identification des Priorités nationales par rapport aux domaines focaux du PMF/FEM;
- l'aptitude de la zone à la mise en œuvre des initiatives stratégiques du PO 6;
- l'évaluation de l'importance mondiale des différents sites en tenant compte de leur statut dans le domaine de la conservation;
- l'évaluation des potentialités sociales, économiques et environnementales du site;
- l'évaluation du niveau d'organisation communautaire et l'intérêt que représente le site au plan communautaire;
- la prise en compte du niveau d'intervention des partenaires au développement;
- l'importance du niveau de gouvernance locale;
- la stabilité sociale (Sécurité foncière et sociale).



Sur la base de ces critères, la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) a été classée comme site prioritaire pour la PO6. Se basant sur les priorités nationales dans le domaine de l'environnement et sur

l'exercice de collecte d'informations sur le site prioritaire grâce à des focus group, des entretiens semi-structurés individuels et d'observations directes, trois problèmes environnementaux majeurs ont été identifiés : perte de biodiversité, dégradation des terres, impacts négatifs du changement climatique. A ces problèmes, s'ajoute la faiblesse des compétences dans la prise en charge des problèmes environnementaux. Ainsi les initiatives stratégiques suivantes sont considérées comme étant prioritaires : conservation communautaire du paysage et du milieu marin, agro-écologie innovante, adaptée aux contextes du changement climatique, co-avantages de l'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone et la promotion de l'inclusion sociale.

Conservation communautaire du paysage et du milieu marin

La RBDS présente une grande diversité biologique tant d'un point de vue des écosystèmes que d'un point de vue des espèces. Cette richesse lui confère un statut d'importance nationale et mondiale en tant que réserve de biosphère et zone humide d'importance internationale abritant un Parc National, des Forêts Classées, des Réserves Naturelles et des Aires Marines Protégées. C'est aussi le troisième site ornithologique d'importance mondiale de l'Afrique de l'Ouest après le banc d'Arguin (Mauritanie) et le Djoudj (Sénégal).

La RBDS, constitue également un pôle économique avec une forte concentration humaine et où se développent de nombreuses activités socio-économiques. Malgré cette importance biologique et son rôle socio-économique, la RBDS est actuellement soumise à de nombreuses pressions anthropiques.

Cette situation fait que la RBDS est une zone prioritaire pour le Sénégal en matière de conservation de la biodiversité et des ressources naturelles. D'où l'importance de mettre en œuvre des projets visant à améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. La présence de sites à haute valeur de biodiversité hors des aires protégées rend nécessaire un appui à la création d'Aires et de Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) dans la RBDS.

Agro-écologie innovante, adaptée aux contextes du changement climatique

L'économie de la RBDS repose essentiellement sur des activités liées aux ressources naturelles. Il s'agit de l'agriculture (qui occupe près de 90% de la population), la pêche, l'élevage (développé dans la partie continentale de la réserve), le tourisme, l'extraction du sel, l'exploitation des coquillages et la chasse (touchée par la raréfaction du gibier). L'une des grosses contraintes de l'agriculture est constituée par la salinisation et la baisse de la fertilité des terres. D'où la nécessité de mettre en œuvre dans le cadre de la PO6, des projets agroécologiques innovant à faibles intrants chimiques et à forte capacité de reconstitution du parc agroforestier pour le renforcement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques.

Co-avantages de l'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone

La pression exercée sur les ressources ligneuses constitue une cause majeure de perte de biodiversité et une des sources principales d'émission de carbone. Pour remédier à cette situation, le PMF/FEM développera des projets sur les énergies renouvelables à travers la promotion de l'utilisation des fours solaires et des foyers améliorés. La mise en œuvre de projets transversaux combinant conservation de la biodiversité et lutte contre le changement climatique et la dégradation des terres permettront de séquestrer du carbone par le biais du reboisement des sites dégradés.

Promotion de l'inclusion sociale

Le PMF/FEM, dans sa stratégie d'intervention, accorde une place importante aux questions de genre et en particulier les organisations communautaires des femmes notamment à travers des activités de conservation et celles génératrices de revenus respectueuses de l'environnement. Dans la RBDS, les communautés se sont regroupées au sein d'organisations communautaires de base (GIE, GPF, etc) offrant ainsi d'importantes possibilités d'exécution de projets durant la PO6. Le PMF/FEM dans la PO6 encouragera la mise en œuvre de projets environnementaux portés par des jeunes.

3.3. Stratégies de bailleur+

3.3.1. Plate-forme de dialogue OSC-gouvernement

Le PMF/FEM va faciliter le partenariat entre les ONG nationales et internationales et les services techniques déconcentrés de l'état particulièrement le CADL. Le PMF/FEM encouragera ce partenariat en mettant à la disposition des ONG ses bonnes pratiques et expériences capitalisées et pour la plus part bien maîtrisées par les agents de développement local. Dans le cadre de la PO6, le PMF/FEM appuiera la mise en place d'un cadre de dialogue formel entre les ONG et les structures étatiques.

3.2.2. Influence sur les politiques

La forte implication et participation des services techniques et administratifs de l'Etat dans la conception et la mise en œuvre des projets PMF/FEM leur permettra de s'approprier toutes les innovations et bonnes pratiques qui serviront à alimenter les documents de politique et de stratégie relatifs à l'environnement. Les connaissances et expériences acquises serviront à améliorer les documents de planification à l'échelle locale et régionale. L'approche du PMF/COMPACT, sa méthode de suivi des projets et le mécanisme de durabilité mis au point et amélioré par ce programme sont des exemples qui, bien valorisés par les services de l'état peuvent significativement améliorer les résultats de la mise en œuvre des politiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

3.2.3. Promouvoir l'inclusion sociale

Le PMF/FEM dans la PO6 accordera une grande importance au renforcement des capacités par la formation en faveur des femmes bénéficiaires de projet. Dans le choix des propositions, le PMF/FEM accordera une priorité aux projets portés par les organisations communautaires de base de femmes. Le PMF/FEM maintiendra le fonds d'appui à l'environnement et au développement (FAED) qui est d'une part, un moyen d'autonomisation des femmes par le développement de moyens d'existence durables et d'autre part un mécanisme de durabilité car permettant la poursuite d'activités de conservation à la fin du projet après l'arrêt des financements.

Le PMF/FEM facilitera un plaidoyer en faveur de l'implication des jeunes dans la mise en œuvre des projets à travers les mouvements ou associations de défense de l'environnement au niveau local. La participation des jeunes dans la rédaction des documents (rapports) et le renforcement de capacités par la formation sera aussi encouragée. Comme dans le passé, le PMF/FEM accorde une place très importante à l'éducation environnementale des jeunes particulièrement dans les écoles primaires ; il encouragera les projets à développer, en collaboration avec les autorités académiques, des supports de communication et d'information et des activités en faveur de l'environnement. Le PMF/FEM encouragera le partenariat entre les établissements scolaires et les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités.

3.2.4. Plan de gestion des connaissances

Au cours de la mise en œuvre des projets, des informations de différente nature sont produites et de nombreuses expériences acquises par les bénéficiaires. La gestion de ces connaissances doit obligatoirement figurer dans le canevas détaillé de présentation des projets pour qu'elle bénéficie d'une ligne budgétaire au niveau de chaque projet. Les connaissances générées sont stockées ou enregistrées dans des supports comme les rapports, les photos, les films, les dépliants et les articles.

La production de connaissances s'appuiera sur des activités comme la formation des bénéficiaires et des membres des réseaux, la documentation des missions de suivi et d'évaluation.

3.2.5. Stratégie de communication

Le PMF/FEM utilisera tous les supports et moyens de communication pour une bonne transmission des connaissances acquises pendant la PO6. Ces supports de diffusion concernent le site web du PMF/FEM, la presse écrite et audiovisuelle. Les connaissances produites doivent aussi être partagées avec les différents partenaires (Etat, société civile et autres partenaires). L'organisation de journées portes ouvertes au niveau du PMF, d'ateliers et de foires d'échanges pendant les journées mondiales dédiées (Environnement, Biodiversité, arbre, eau, désertification, etc) sont aussi des moyens de diffusion des connaissances qui seront utilisés pendant la PO6.

Pour la visibilité du projet, la couverture médiatique et d'autres supports de communication comme les pancartes, les banderoles, les autocollants, les Tshirts et les logos du FEM seront utilisés à l'occasion des grands rassemblements liés à l'exécution de projets ou à d'autres événements importants comme la journée mondiale de l'environnement.

4. CADRE DES RÉSULTATS ATTENDUS

Tableau 5. Cohérence avec les composantes du programme mondial PMF OP6

| Composantes projets OP6 | Cibles CPS | Activités | Indicateurs | Moyens de vérification |
|--|--|--|--|--|
| <p><u>Composante SGP 1:</u> <i>1. Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</i></p> <p>1.1 Améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum et sa périphérie</p> <p>1.2 Appuyer au renforcement et à la création des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC)</p> | <p>1.1.1 La conservation de la biodiversité est renforcée dans les AMP de Gandoul, Bamboung et Sangomar</p> <p>1.1.2 La conservation de la biodiversité est améliorée dans les RNC de Missira, Néma Bah, Massarinko, Samé, Touba Baria, Ndinderling Palmarin et Mbowen</p> <p>1.1.3 Le niveau d'information et de sensibilisation sur la diversité biologique est renforcé</p> <p>1.2.1 Renforcement des APAC du SUD et du Nord et reconnaissance de nouvelles APACs sur toute l'étendue du territoire</p> | <p><i>03 projets : 01 projet pour chaque AMP, inspiré du modèle de l'AMP de Saint-louis avec l'expérience de COMPACT</i></p> <p><i>8 projets ciblant des RNC et forêts classées de la RBDS selon le modèle d'intervention de COMPACT dans les forêts classées de la RBT.</i></p> <p><i>01 projet sensibilisation, éducation environnementale et plateforme de dialogues entre acteurs au niveau du site (ROPEM).</i></p> <p><i>13 Projets dont : 02 projet d'accompagnement d'APAC avec KABEKA 01 projet de consolidation de Kawawana 10 projets de soutien à 10 nouvelles APACs</i></p> | <p>Au moins 100 ha de palétuviers seront reboisés dans les AMP de Gandoul, Bamboung et Sangomar</p> <p>Promotion de bonnes pratiques d'exploitation des ressources halieutiques (technique et période de cueillette des huitres et des arches)</p> <p>Repos biologique (augmentation du nombre d'individus, augmentation de la taille des individus et apparition de nouvelles espèces)</p> <p>Reboisement d'au moins 50 ha de palétuviers dans les RNC de Missira, de Palmarin et de Massarinko</p> <p>Des actions de restauration (mise en défens, RNA, plantation) d'au moins 100 ha dans les RNC de Néma Bah, Samé, Touba Baria, Ndinderling et Mbowen</p> <p>Présence d'activités de surveillance effectuées par les organisations communautaires de base dans les RNC</p> <p>4 APACs renforcées et 10 nouvelles APACs reconnues.</p> | <p>Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF</p> <p>Rapports d'activités des projets et d'évaluation finale du PMF/FEM</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Revue de la stratégie Programme pays (apport CNP)</p> |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| <p><u>Composante 2 SGP :</u> <i>Agro-écologie Intelligente Innovatrice dans un contexte de changement climatique</i></p> <p>2.1 Assurer la promotion de pratiques agro-écologiques pour réduire les émissions de CO2 et renforcer la résilience au changement climatique dans les zones tampons des aires protégées</p> | <p>2.1.1 Promotion et développement d'activités de reboisement des écosystèmes agricoles à travers l'agroforesterie</p> <p>2.1.2. Promotion d'utilisation des fours solaires et des foyers améliorés</p> <p>2.1.3. Réalisation d'actions de défense et de restauration des sols (DRS)</p> <p>2.1.4 Promotion de l'utilisation des fertilisants organiques</p> | <p><i>Au moins 4 projets agroforestiers intégrant des pratiques agro-écologiques climato-intelligente.</i></p> <p><i>Au moins 3 projets d'acquisition et de distribution de fours solaires et de foyers améliorés</i></p> | <p>Voir Annexes 1 et 2</p> <p>Au moins 100 agriculteurs adoptent de façon effective le système d'agroforesterie</p> <p>Au moins 100 ha de terres agricoles sont reboisés</p> <p>60 fours solaires et 160 foyers améliorés sont acquis par les communautés locales</p> <p>20 ha de terres sont restaurés grâce à des techniques de DRS</p> <p>Présence de fertilisants organiques dans des exploitations agricoles</p> | <p>Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF</p> <p>Indicateurs de résilience socio-écologiques de production des paysages (SEPLs)</p> <p>Rapport annuel de suivi (AMR)</p> <p>Revue de la stratégie du programme pays (apport CNP)</p> |
| <p><u>Composante 3 du SGP :</u> Co-avantages énergie pour tous</p> <p>3.1 Assurer la promotion de solutions communautaires d'accès aux énergies à faible émission de carbone</p> | <p>3.1.1 formation et sensibilisation pour la promotion de l'utilisation des énergies à faible émission de carbone</p> <p>3.1.2 Subvention de l'accès aux foyers améliorés</p> | <p><i>Pris en charge par les 3 projets de la cible 2.1.2</i></p> | <p>Amélioration de la prise de conscience par rapport à l'utilisation des énergies à faible émission de carbone</p> <p>Au moins 200 foyers améliorés sont subventionnés</p> | <p>AMR, Rapport de pays AMR, données de base mondiales, rapports des pays Etudes spéciales du pays</p> <p>Revue de la stratégie du programme pays (apport CNP)</p> |
| <p><u>Composante 4 du SGP:</u> <i>Coalition de gestion des produits chimiques au niveau local et mondial:</i></p> <p>4.1 Promouvoir le développement d'outils communautaires innovants pour la gestion durable des déchets et des produits chimiques nocifs</p> | <p>4.1.1 Valorisation des déchets</p> <p>4.1.2 Promotion de l'évitement des produits chimiques nocifs</p> | <p><i>01 projet de valorisation des déchets</i></p> <p><i>01 Projet d'éducation et de sensibilisation sur les déchets</i></p> | <p>Présence d'un nombre significatif de produits issus de la valorisation des déchets</p> <p>Quantité de produits chimiques non utilisés et présence de produits organiques</p> | <p>Rapport de projet individuel par les équipes pays du PMF</p> <p>Partenariat stratégique avec les partenaires pays de l'IPEN</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Revue de la stratégie du programme pays</p> |
| <p><u>Composante 5 de du PMF:</u> <i>Politique et plates-formes de</i></p> | <p>5.1.1 Des plateformes d'échange pour la promotion de la gestion</p> | | <p>Nombre de plateformes d'échange mises en place</p> | <p>Rapports de projet individuel par les équipes pays du PMF</p> |

| | | | | |
|--|--|---|---|---|
| <p><i>dialogue et de planification OSC-Gouvernement (Grantmaker +):</i></p> <p>5.1 Renforcer le partenariat entre les organisations de la société civile et les structures étatiques et privées en vue de la gestion durable de l'environnement</p> | <p>durable des ressources naturelles entre les communautés locales et les structures étatiques décentralisées sont mises en place</p> <p>5.1.2. Promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) au niveau local</p> | <p><i>01 projet de création d'une plateforme d'échanges et de promotion de l'inclusion sociale portée par le RENOPE, prenant en compte les composantes 5 et 6</i></p> | <p>Nombre d'entreprises engagées dans la RSE</p> | <p>Base de données PMF mondial</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Revue de la stratégie du Programme Pays</p> |
| <p>Composante 6 du SGP: <i>Promouvoir l'inclusion sociale (Grant Maker +)</i></p> <p>6.1 Renforcer la prise en compte du genre, des jeunes et handicapés) dans les activités de gestion de l'environnement</p> | <p>6.1.1 Renforcement de la responsabilisation des femmes dans la mise en œuvre des projets</p> <p>6.1.2 Promotion de l'éducation environnementale des jeunes</p> <p>6.1.3 Implication des handicapés dans la mise en œuvre de certains projets</p> | | <p>Au moins 50% des projets sont portés par les femmes</p> <p>Nombre d'établissements scolaires impliqués dans la mise en œuvre des projets</p> <p>Nombre d'handicapés participant de manière effective à des activités dans les projets</p> | <p>Rapports de projet individuel par les équipes pays du PMF</p> <p>Base de données PMF mondial</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Revue de la stratégie du Programme Pays</p> |
| <p>Composante 7 du PMF: <i>Portée mondiale du programme de connaissances basé sur les pratiques du citoyen (GrantMaker+)</i></p> <p>7.1 Appuyer les échanges de pratiques innovantes communautaires</p> <p>7.2 Créer une bibliothèque numérique des innovations communautaires pays</p> | <p>7.1.1 Renforcement des échanges des pratiques innovantes communautaires</p> <p>7.1.2 Démultiplication des pratiques innovantes communautaires</p> <p>7.2.1 Mise en place d'une bibliothèque numérique des innovations communautaires accessible</p> <p>7.2.2 Mise à disposition d'une bibliothèque numérique des innovations communautaires auprès des bénéficiaires et partenaires</p> | <p><i>01 projet pour l'identification et la codification (catégorisation) des bonnes pratiques des projets PMF FEM.</i></p> <p><i>01 projet de diffusion des bonnes pratiques : films documentaires, rédaction d'un manuel sur le PMF FEM ; Site web du PMF FEM</i></p> | <p>Nombre de pratiques innovantes partagées</p> <p>Nombre de pratiques innovantes démultipliées</p> <p>Existence d'une bibliothèque numérique des innovations communautaires</p> <p>Nombre de bénéficiaires et partenaires disposant de la bibliothèque numérique</p> | <p>Base de données PMF mondial</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Revue de la stratégie du Programme Pays</p> |

5. PLAN DE SUIVI & ÉVALUATION

Pendant la PO6, le suivi et l'évaluation seront faits à différents niveaux (projets, programmes et système de rapportage).

Au niveau des projets, le suivi commence dès le démarrage des activités du projet. Il est facilité par l'identification du projet par le Comité National de Pilotage qui, avant l'approbation, procède à la vérification de la pertinence des indicateurs et discute sur la situation de référence et du plan de suivi avec les communautés locales. Au démarrage du projet, un suivi est effectué tous les trois mois par le comité national de pilotage et la coordination nationale. La mission s'appuie sur le memorandum d'accord, le calendrier d'exécution des activités et les indicateurs. Les informations sont collectées par le biais de l'observation, les ateliers villageois, les focus group et les illustrations photographiques. Les missions de suivi permettront de formuler des recommandations en vue de corriger les insuffisances notées dans l'exécution des activités du projet.

L'évaluation est faite à deux niveaux : à mi-parcours et à la fin du projet. L'évaluation à mi-parcours est effectuée par les bénéficiaires (auto-évaluation) sur la base des indicateurs, du calendrier et du mode d'exécution des activités. Elle porte également sur les modalités d'utilisation des ressources financières du projet. L'évaluation finale est réalisée par une personne indépendante du projet (évaluation externe). Elle s'appuie sur le document de projet, le mémorandum d'accord, les rapports d'activités et financiers et les informations sur la situation de référence.

Au niveau du programme, les rapports des missions de terrain, les rapports d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale permettront de suivre la contribution des projets dans l'atteinte des objectifs de la stratégie de la PO6. Une fiche d'évaluation est utilisée pour synthétiser les informations sur la base de rubriques suivantes : résultats escomptés, impacts, effets et produits, situations cibles, état d'exécution, cumul des résultats et justification des écarts notés.

Le système de rapportage concerne les rapports d'activités trimestriels, les rapports financiers trimestriels, les rapports d'évaluation à mi-parcours, le rapport de fin de projet, le rapport d'évaluation finale. A la fin de la PO6, un rapport final sur le programme sera produit.

A la fin de la PO6, le PMF/FEM devra procéder à une évaluation ex post de projets qui seront choisis sur la base de critères objectifs.

Tableau 6. Plan de suivi & évaluation au niveau du programme national

| Activité de suivi & évaluation | Parties Responsables | Calendrier/delai |
|--|----------------------|---|
| Révision de la stratégie du programme national | CNP, CN, CPMT | Des évaluations annuelles ¹ seront effectuées pour s'assurer que la stratégie est sur la bonne voie dans la réalisation de ses résultats et objectifs. Au besoin des décisions seront prises pour redresser ou adapter la mise en oeuvre |
| Réunions CNP | CNP, CN, PNUD, CO | Au minimum deux fois par an, avec une séance dédiée au suivi & évaluation et la gestion adaptative à la fin de chaque année de subvention en Juin |
| Rapport financier | CN/PA, UNOPS | Trimestriel |

¹ Le SPP est un document vivant, et doit être revu et mis à jour lorsque cela est jugé nécessaire par le CNP sur une base périodique dans le cadre de l'examen annuel de la stratégie.

| | | |
|--|---|--------------------------------|
| Rapport annuel national (ACR) ² pour examiner les progrès du portfolio et les résultats des projets achevés | CN présente le rapport au CNP | Une fois par année, en Juin |
| Rapport annuel de suivi - enquête nationale ³ sur la base du rapport annuel du pays | CN, données de l'enquête fournies au CPMT | Une fois par année, en Juillet |
| Revue du portfolio stratégique national | CNP, CN | A la fin de l'OP6 |

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES

6.1. La première source de financement pendant la PO6 est représentée par les fonds directement attribués au PMF par le FEM ou fonds CORE ; ils serviront à appuyer les initiatives communautaires qui s'inscrivent dans les six domaines focaux du PMF/FEM (Biodiversité, changements climatiques, polluants organiques persistants, dégradation des terres, eaux internationales et renforcement de capacités). L'accès à ces fonds sera déterminé par la pertinence du projet et la cohérence avec les initiatives stratégiques de la PO6. Ces fonds de base seront renforcés par un financement additionnel destiné à la mise en œuvre de l'initiative de soutien mondial aux APAC (Global Support Initiative ou GSI)

La deuxième source de financement appelée fonds du Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR) est constituée par les ressources qui passent par l'Etat qui les met à la disposition du PMF à l'issue de l'exercice de planification nationale des ressources FEM du pays. Ces fonds STAR, s'ils sont mis à la disposition du PMF/FEM, pourraient être utilisés pour financer des projets dans les domaines focaux de la biodiversité, la dégradation des terres et les changements climatiques.

En plus de ces ressources financières, la mobilisation de fonds additionnels s'avère indispensable pour permettre au PMF/FEM d'atteindre les objectifs de la PO6. Même si le cofinancement n'est pas une condition pour l'approbation des projets durant cette PO6, il demeure important d'encourager le cofinancement dans la mesure où il permet de contribuer à mieux garantir la participation, l'appropriation et la durabilité des projets. Le cofinancement permet aussi de prendre en charge des composantes d'un projet qui ne sont pas du domaine de financement du PMF/FEM et renforce les capacités des ONG dans l'établissement de partenariat et la mobilisation de fonds d'origines diverses.

Le cofinancement qui peut être en espèces ou en nature peut provenir d'une contribution de l'ONG locale qui met en œuvre le projet avec les communautés locales, d'un autre partenaire sollicité par l'ONG locale ou bien être apporté par l'organisation communautaire requérante.

Le cofinancement ex post est aussi une stratégie sur laquelle le PMF/FEM pourrait s'appuyer pour permettre à des organisations requérantes de poursuivre des activités déjà démarrées dans d'autres projets dont l'évaluation finale positive permet la continuité en vue de garantir la durabilité des résultats.

Dans sa stratégie de promotion du cofinancement, le PMF/FEM fera un plaidoyer auprès des différentes structures existantes dans la RBDS, renforcer le partenariat existant avec les structures avec qui il avait signé un Protocole d'Accord (PGIES, OMVS, CONGAD, UICN) et nouer des partenariats formels de mise en œuvre avec les services techniques de l'Etat, les donateurs et les Organisations Non Gouvernementales internationales (WWF, UICN, WIA, etc).

Pendant cette PO6, l'expérience de l'initiative RSE dans l'orientation du secteur privé dans la prise en charge financière des questions environnementales sera mise à profit par le PMF/FEM. Grâce à un

² Le programme national devrait être examiné en consultation avec les membres NSC, les points focaux nationaux de la Convention de Rio, et les exigences de rapport associés. Le Rapport national annuel devrait être présenté lors d'une réunion du CNP dédié en Juin chaque année pour examiner les progrès et les résultats et prendre des décisions sur les mesures et les objectifs d'adaptation essentiels pour l'année suivante.

³ L'enquête AMR tirera essentiellement les informations présentées par le pays dans le rapport national annuel (ACR) avec quelques questions supplémentaires. Cela permettra l'agrégation des contributions nationales par CPMT pour le rapport mondial.

partenariat formel avec l'initiative RSE, des fonds fiduciaires complémentaires provenant du secteur privé pourrait être mobilisés pour la mise en œuvre de projets.

Les projets que le PMF appuiera, recouperont les priorités locales des entités situées dans la RBDS. Les projets financés dans la PO6 concerneront la réplication des expériences du PMF/FEM acquises au cours des phases précédentes. Ils porteront sur l'implication des Communautés locales situées à la périphérie des aires protégées comme le Parc National du Delta du Saloum, les AMP, les forêts classées.

6.2. Les projets du PMF/FEM sont financés pour une durée de deux ans. A la fin de cette période, certaines activités entamées doivent nécessairement être poursuivies en vue d'assurer l'obtention de résultats complets. Pour cela, un mécanisme de financement durable de ces activités basé sur la promotion de l'autofinancement à travers des AGR respectueuses de l'environnement dont une partie des bénéfices est dédiée à la préservation de l'environnement.

L'approche participative développée par le PMF/FEM et exigeant une certaine disponibilité de la part des membres de l'OCB en terme de temps et d'investissement personnel dans la vie des projets conduit à terme à l'appropriation du projet par les populations, ce qui constitue un réel facteur de durabilité. Cependant, cette forme de bénévolat peut à la longue s'avérer contreproductive du fait de la démotivation et de la démobilisation. Le FAED est une subvention octroyée aux membres des Organisations Communautaires de Base (OCB) bénéficiaires d'un projet du PMF/FEM. Le PMF au Sénégal a mis en place le FAED pour d'une part poursuivre des activités de base des projets après la fin des financements et d'autre part mobiliser et intéresser les populations pauvres dans les activités de protection de l'environnement. Ce Fonds, géré par les OCB bénéficiaires d'un projet PMF, est attribué sous forme de crédit utilisé pour mener des activités génératrices de revenu respectueuses de l'Environnement. Une partie des bénéfices tirée de ces activités sera utilisée pour améliorer leurs conditions socioéconomiques et le reste sera réinvesti dans les activités conservatoires de l'Environnement afin d'engranger des bénéfices environnementaux au niveau local.

Les mécanismes de durabilité concernent aussi les résultats qui doivent être maintenus voire consolidés après la fin du projet. A ce niveau, après une évaluation finale positive et des recommandations allant dans le sens d'un renforcement des résultats obtenus, le PMF/FEM prévoit une possibilité de financement d'un projet de consolidation.

Pendant cette PO6, le PMF/FEM prévoit d'inclure systématiquement des activités de renforcement de capacités par la formation des bénéficiaires dans les domaines concernés par les activités de chaque projet. La démultiplication à travers la formation des formateurs est vivement recommandée par le PMF/FEM au cours des missions de suivi.

Au niveau local, les services techniques étatiques regroupés autour du Centre d'Appui au Développement Local (CADL) et qui constitue une équipe pluridisciplinaire (foresterie, élevage, agriculture, économie familiale et planification) seront mis à contribution pendant les phases d'élaboration et de mise en œuvre des projets. Leur implication facilitera l'encadrement des bénéficiaires pour la poursuite de certaines activités et la consolidation des résultats à la fin du financement.

Les agents des Parcs Nationaux (PN), des Aires Marines Protégées (AMP) et des Réserves Naturelles (RN), sous la direction des conservateurs de ces aires protégées, appuieront techniquement les bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre des projets.

Pendant la PO6, le PMF/FEM fera un plaidoyer et facilitera le développement d'un partenariat d'une part entre les différents bénéficiaires et d'autre part entre les bénéficiaires et des institutions ou organisations intervenant dans la RBDS (WIA, ISE, UICN, Birds life, CARITAS, GREEN-Sénégal, CONGAD, PGIES, DPN, WWF, Océanium, WOW, USAID, SPEFS, UNESCO, FAO, Communes, Sou-Préfectures, CADL...)

7. PLAN DE GESTION DES RISQUES

7.1 Principaux risques, estimation du degré et de la probabilité du risque et mesures d'atténuation des risques

Tableau 7. Description des risques identifiés dans OP6

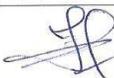
| Description du risque identifié | Degré de risque (faible, moyen, élevé) | Probabilité du risque (faible, moyen, élevé) | Mesure d'atténuation des risques prévus |
|---|--|--|---|
| Risque lié à la gestion des projets | Faible | Faible | Avant le démarrage de chaque projet, bien informer les bénéficiaires des conditions de mise en œuvre |
| Risque lié au retard dans les délais d'exécution des projets | Faible, moyen | Faible, moyen | Veiller au respect du calendrier des virements et décisions des missions de suivi |
| Risque lié à une faible participation | Faible | Faible | Veiller au respect des décisions prises par les missions de suivi |
| Risque lié aux événements extrêmes et catastrophes naturelles | Faible, moyen | Faible, moyen | Bien identifier les composantes des projets les plus sensibles au risque en vue de définir une stratégie et des actions d'atténuation |
| Risque lié à la faible capacité de l'organisation requérante | Faible | Faible | Privilégier les visites d'échange entre bénéficiaires et la formation |
| Risque de détournement des objectifs du projet | Faible | Faible | Bien informer les bénéficiaires sur les conditions de mise en œuvre et assurer le suivi normal des projets |
| Risque de détournement des fonds | Faible | Faible | Assurer un bon suivi de l'exécution financière des projets et de la qualité des rapports financiers |
| Risque de récupération politique des projets | Faible, moyen | Faible, moyen | Veiller au bon déroulement des cérémonies de lancement des projets durant lesquelles toutes les composantes sont exposées de manière transparente à la population |

7.2 Un suivi sera assuré au cours de la mise en œuvre de la PO6 afin de prendre des mesures appropriées pour l'élimination de ces risques ou leur évitement.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des membres du CNP impliqués dans le développement de la CPS OP6



| Les membres du CNP impliqués dans le développement du CPS OP6, examen et approbation | N |
|--|--|
| Ousmane KA | Membre du CNP  |
| Babacar CISS | Membre du CNP  |
| Assane GOUDIABY | Membre du CNP  |
| Amadou Makhtar NIANG | Membre du CNP  |
| Momar Talla KANE | Membre du CNP  |
| Voré Gana SECK | Membre du CNP  |
| Amacodou DIOUF | Membre du CNP  |
| Aziz NDAW | Observateur  |
| Aboubakry Yonane NDIAYE | Observateur  |

Annexe 2: Evaluation de référence du paysage prioritaire

Introduction

Au Sénégal, à partir de la deuxième phase opérationnelle (OP 03), le PMF/FEM a pris la décision de choisir des zones prioritaires d'intervention. La plupart de ces zones constituent des sites de haute concentration de biodiversité. En effet, la monographie de la biodiversité au Sénégal et la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique ont identifié des sites de haute importance pour la conservation de la biodiversité. C'est pour contribuer à l'atteinte des objectifs de cette stratégie que le PMF/FEM avait choisi de concentrer ses projets sur certains de ces sites en vue :

- de rentabiliser les acquis et le capital d'expériences accumulés ;
- d'aboutir à une massification qui permettra d'avoir des impacts sur une aire plus étendue ;
- de choisir les domaines focaux du FEM classés comme étant les plus importants au Sénégal ;
- d'accorder une priorité au domaine focal du FEM pour lequel la mobilisation des ressources financières et humaines poserait le moins de problèmes ;
- d'utiliser l'approche programme qui favorise l'effet synergie; - d'avoir des coûts administratifs plus réduits.

Pour cette sixième Phase Opérationnelle, le processus ayant conduit au choix du site prioritaire a été marqué par les étapes et la prise en compte des éléments suivants:

- choix des sites potentiellement éligibles en s'appuyant sur les priorités nationales (stratégies nationales) et les documents du PMF/FEM (rapports, phases opérationnelles précédentes);
- l'identification des Priorités nationales par rapport aux domaines focaux du PMF/FEM;
- l'aptitude de la zone à la mise en œuvre des initiatives stratégiques de la PO 6;
- l'évaluation de l'importance mondiale des différents sites en tenant compte de leur statut dans le domaine de la conservation;
- l'évaluation des potentialités sociales, économiques et environnementales du site;
- l'évaluation du niveau d'organisation communautaire et l'intérêt que représente le site au plan communautaire;
- la prise en compte du niveau d'intervention des partenaires au développement;
- l'importance du niveau de gouvernance locale;
- la stabilité sociale (Sécurité foncière et sociale).

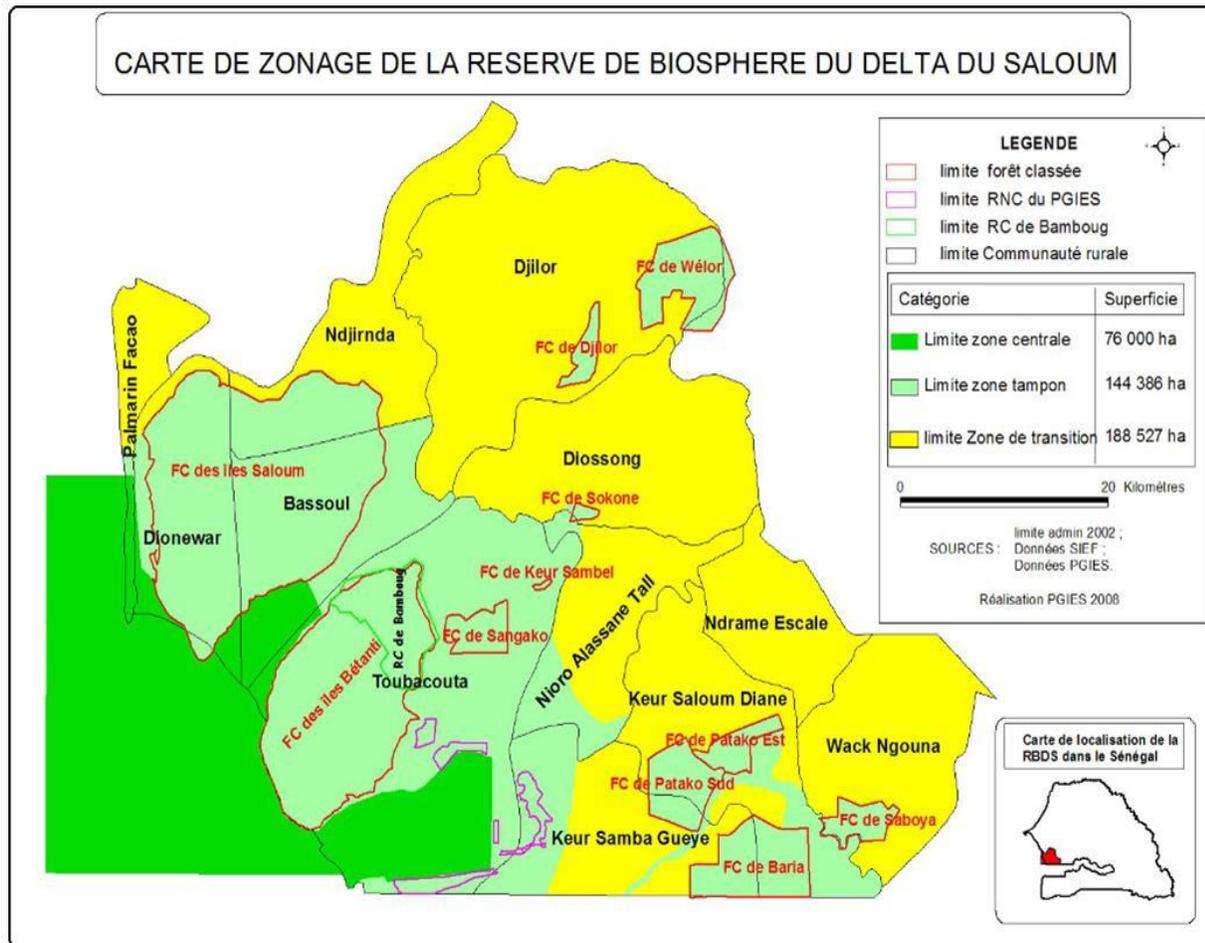
Le recueil des informations sur les étapes et les éléments ci-dessus a été fait à partir de la documentation et des expériences de terrain des membres de l'équipe de rédaction. Le choix des sept sites mis en compétition s'est basé sur les zones de concentration géographique et thématique du PMF/FEM et des sites d'importance nationale pour le Sénégal. Des critères ont été établis et chaque site a reçu un score par critère. C'est ainsi que la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) est arrivée en tête lors du classement.

La description du site prioritaire s'articule autour de sa localisation, ses caractéristiques biophysiques, les principales activités socio-économiques, le statut juridique et les enjeux et les défis de la conservation de la biodiversité.

1. Localisation de la réserve de biosphère du delta du Saloum

La Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) est située au Centre-Ouest du Sénégal entre la ville de Joal-Fadiouth au Nord, la République de Gambie au Sud (figure 2) et l'Océan Atlantique à l'Ouest. Elle est comprise dans le bassinversant du fleuve Saloum qui comporte deux principaux bras que sont le Diomboss et le Bandiala. C'est une ria fonctionnant comme un estuaire inverse. Ce delta, formé d'îlots, présente des chenaux bordés de mangrove. La RBDS, en plus de la zone marine, compte aussi une partie continentale occupée par des forêts sèches, des savanes et des terroirs agricoles. La superficie de cette réserve est estimée à 334 000 ha dont 60 000 ha de mangrove.

Figure 1. Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS)



2. Caractéristiques biophysiques

La RBDS est située dans le secteur soudano-sahélien du domaine soudanien. Elle présente deux grandes entités que sont le domaine marin et la terre ferme.

La frange maritime est marquée par la présence de la mangrove et de côtes sableuses. Dans les vallées on note la présence de sols halomorphes (tannes) et de vasières dans la zone de mangrove. Dans la partie terrestre, la végétation est essentiellement caractérisée par la prédominance de la savane surtout présente

dans les aires protégées. Les sols ferrugineux tropicaux lessivés et les sols faiblement ferrallitiques sont présents sur les plateaux.

Dans les vallées on retrouve des forêts galeries généralement dégradées. La flore de la Réserve est composée d'au moins 188 espèces soit 9% des espèces végétales ligneuses et herbacées du Sénégal. Onze sites ont été déclarés Forêts Classées dans les années 1930, compte tenu de leur importance biologique. 36 espèces de mammifères sauvages, 114 espèces halieutiques et plus de 200 espèces d'oiseaux y ont été recensés.

3. Activités socio-économiques

La population de la RBDS appartient à deux principaux groupes ethniques : les Sérères et les Mandingues. La population est estimée à environ un million d'habitants.

L'économie de la zone repose essentiellement sur des activités liées aux ressources naturelles. Il s'agit de l'agriculture (qui occupe près de 90% de la population), la pêche, l'élevage (développé dans la partie continentale de la réserve), la cueillette de produits forestiers (entraînant une pression sur les forêts), le tourisme, l'extraction du sel, l'exploitation des coquillages et la chasse (touchée par la raréfaction du gibier). La prédominance de certaines activités est fonction de l'ethnie et des relations de genre.

4. Statut juridique

La RBDS qui est une zone Humide d'Importance International ou site Ramsar mais aussi Site du Patrimoine Mondial Culturel comprend différentes entités à statut juridique particulier :

- Le Parc National du Delta du Saloum (PNDS);
- Les Forêts classées (iles Bétenti, iles du Saloum, Keur Sambel, Vélor, Patako Est et Patako Sud, Baria, Saboya, Sokone, Sangako, Djilor);
- Les Réserves Naturelles Communautaires ou RNC (Missira, Néma Bah, Massarinko, Samé, Touba Baria, Ndinderling Palmarin et Mbowen);
- Les Aires Marines protégées (Bamboung, Gandoul, Sangomar).

5. Enjeux de la conservation de la biodiversité

La RBDS présente une grande diversité biologique tant d'un point de vue des écosystèmes que d'un point de vue des espèces. Cette richesse lui confère un statut d'importance nationale et mondiale (figure 3) en tant que réserve de biosphère et zone humide d'importance internationale abritant un Parc National, des Forêts Classées, des Réserves Naturelles et des Aires Marines Protégées. C'est aussi le troisième site ornithologique d'importance de l'Afrique de l'Ouest après le banc d'Arguin (Mauritanie) et le Djoudj (Sénégal).

La RBDS, constitue également un pôle économique avec une forte concentration humaine et où se développent de nombreuses activités socio-économiques notamment l'agriculture, la pêche, l'élevage, la cueillette et le tourisme.

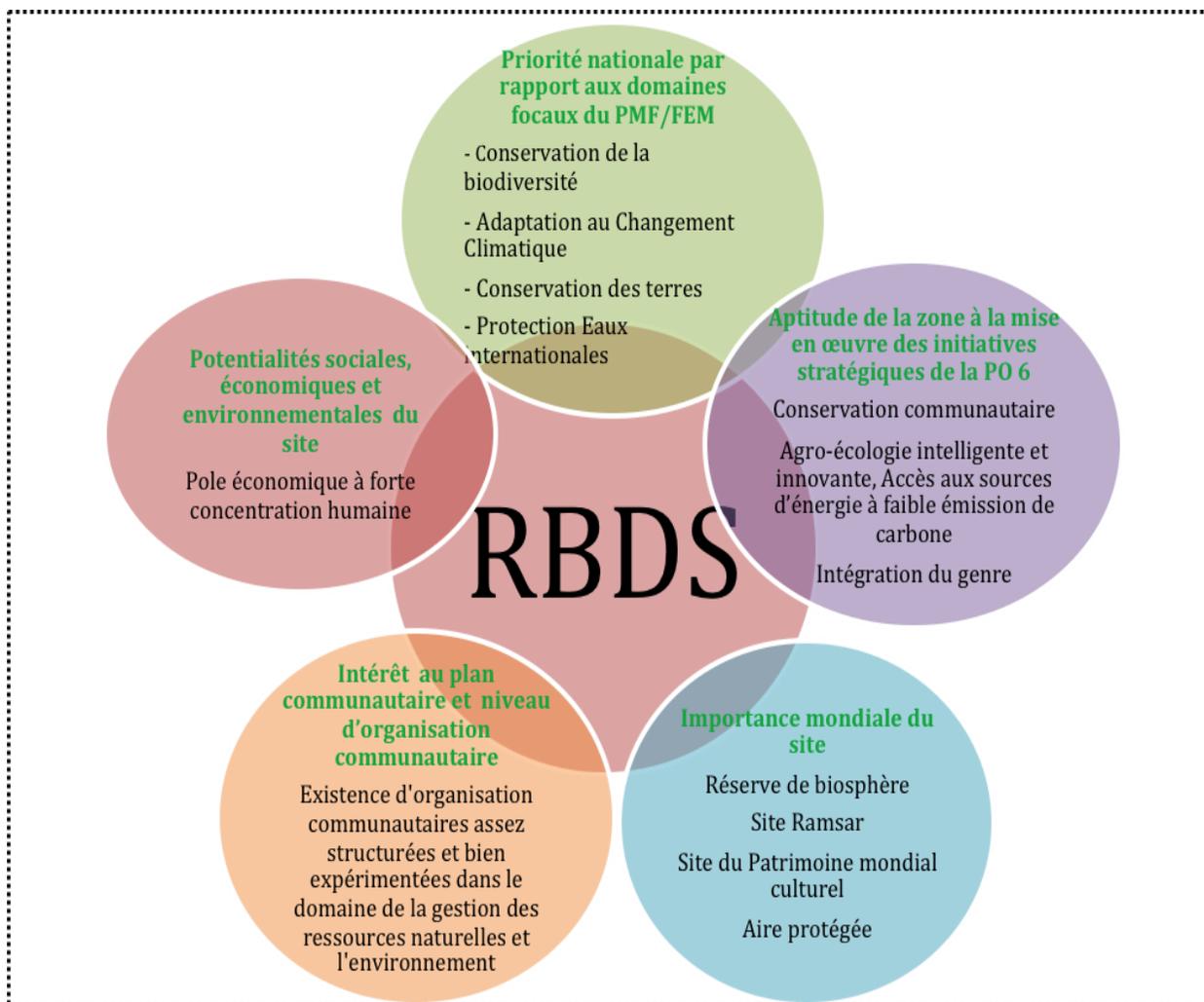
Malgré cette importance biologique et son rôle socio-économique, la RBDS est actuellement soumise à de nombreuses pressions anthropiques qui entravent la conservation de la diversité biologique dans cette Réserve de Biosphère. Ce sont principalement:

- les feux de brousse ;
- l'exploitation anarchique du bois ;
- les mauvaises pratiques d'utilisation des ressources biologiques ;

- l'agriculture extensive ;
- le surpâturage.

Ces facteurs d'ordre anthropique sont actuellement exacerbés par le changement climatique et ses corollaires notamment la salinisation ainsi que l'érosion côtière. Ces principaux facteurs humains et naturels agissent différemment dans les différents espaces de conservation et de production de la RBDS. Cette situation fait que la RBDS est une zone prioritaire pour le Sénégal en matière de conservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Dans le cadre de l'utilisation de ces ressources, les communautés se sont regroupées au sein d'organisations communautaires de base (GIE, GPF, etc) appuyées par des partenaires offrant ainsi d'importantes possibilités d'exécution de projets durant la PO6.

Figure 3. Importance de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) pour la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles



Annexe 3: Eléments de stratégie de l'Initiative de Soutien Mondial aux APAC (GSI) pour PO6.

1. Contexte

Au cours de sa précédente phase opérationnelle (OP5) le PMF/FEM a beaucoup contribué à l'inscription d'APAC dans le registre mondial du Consortium (www.iccaregistry.org). Ce travail se poursuit et sera renforcé pendant OP6 grâce à l'Initiative Mondiale d'Appui aux APAC (ICCA GSI) lancée en partenariat avec le ministère allemand de l'environnement et qui va apporter un soutien aux aires et territoires conservés par des peuples autochtones et des communautés locales dans différentes régions du monde.

Le PMF FEM Sénégal qui figure parmi les 26 programmes sélectionnés pour mettre en œuvre cette initiative, va s'appuyer sur les résultats du projet des pêcheurs de Mangagoulack (région de Ziguinchor) qui a permis la reconnaissance de l'APAC de Kawawana et du travail de prospection mené par l'association KABAKA, et qui a facilité l'identification d'APAC réelles ou potentielles. C'est ainsi que des sites ont été identifiés en Casamance (Mlomp Oussouye, Blissekassa et Kafountine), Fatick (Sokone), Saint-louis (Djoudj et Gnith) et Sédhiou (Kabada).

Ce travail préliminaire réalisé par KABEKA en partenariat avec le Consortium APAC (www.iccaconsortium.org) a abouti à la subdivision du territoire national en cinq (5) zones d'intervention comme le montre la carte ci-dessous :

- Zone Nord qui regroupe la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Fleuve Sénégal et le Ferlo ;
- Zone Centre-Ouest qui inclut le Sine et le Saloum ;
- Zone Sud-Est qui polarise la région de Ziguinchor et environs ;
- Zone Sud-Centre qui comprend la région de Sédhiou et environs ;
- Zone Sud-Est qui polarise le Niokolo-Koba et environs.



Dans le document de stratégie nationale du programme pour PO6, l'initiative GSI s'intègre dans la composante « *Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire* » dont l'une des cibles est « *Appuyer au renforcement et à la reconnaissance des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC)* ». La mise en œuvre de l'initiative va démarrer avec le *projet initiative proactive de soutien aux APAC* porté par KABEKA.

2. Défis majeurs et Opportunités

Le contexte actuel du pays montre l'existence de défis importants à relever et des opportunités à saisir pour la mise en œuvre de l'initiative GSI (Voir tableau ci-après).

| Défis | Opportunités |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau national, la gestion des ressources naturelles par l'approche « APAC » n'est pas encore intégrée dans les mentalités des gestionnaires des Aires Protégées (AP) et décideurs. ▪ Les politiques environnementales et les textes en vigueur ne prennent pas en compte la notion d'APAC. ▪ La plupart des décideurs et autorités en charge de la gestion des AP utilisent des méthodes et outils accordant peu de considération aux droits et cultures des communautés locales. ▪ Des règles locales régissant l'accès aux ressources naturelles, basées sur des pratiques et savoirs traditionnels, si elles existent, sont souvent inefficaces. ▪ Absence d'une communication à l'échelle nationale, sur les APAC et leur approche de gestion communautaire des ressources naturelles. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec la décentralisation, des compétences de gestion de ressources naturelles ont été transférées aux collectivités locales. ▪ Existence de modèles de cogestion (cas des Aires Marines Protégées) et d'autogestion (cas des forêts communautaires, etc....) déjà vulgarisés dans le pays et ayant permis aux communautés locales de se familiariser avec les consultations sur la gestion des ressources naturelles. ▪ Existence de modes de conservation basés sur la culture et les traditions (ex forêts et bois sacrés). ▪ Le PMF/FEM a déjà une expérience significative des APAC, suite au projet d'appui à l'APAC de Kawawana qui a eu d'importants résultats (Lauréat du Prix Équateur-PNUD de 2012). ▪ Existence de réseaux de bénéficiaires de projets PMF/FEM qui collaborent étroitement avec les services techniques de l'État. |

3. Axes stratégiques et ligne d'actions de l'initiative GSI Sénégal

Trois axes stratégiques ainsi que leurs lignes d'actions sont définis pour une contribution efficace du PMF/FEM Sénégal à l'initiative GSI.

Axe 1 : Soutien aux APAC au niveau national

- ✓ Promotion de la reconnaissance et du renforcement des APACs au niveau national.
- ✓ Accompagnement technique et financier des APAC reconnues.
- ✓ Mise en place d'un réseau national fonctionnel des APAC.

Axe 2 : Mise en place d'un système de communication et de gestions des connaissances sur les APAC

- ✓ Organisation de consultations régionales, nationales et sous-régionales.
- ✓ Collecte d'informations et production d'une documentation sur les APAC.
- ✓ Développement d'une base de données sur les APAC.
- ✓ Inscription des APAC dans le registre mondial (www.iccaregistry.org).
- ✓ Diffusion des informations sur les APAC aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Axe 3: Influence des politiques

- ✓ Analyse du cadre juridique et des politiques pouvant influencer sur les APAC du fait de leur spécificité.
- ✓ Sensibilisation des décideurs et acteurs étatiques de l'environnement sur les APAC en vue de leur prise en compte dans la typologie des aires protégés au niveau national.

4. Perspectives

Durant OP6, le PMF FEM va soutenir au moins 13 projets APAC.

- ☐ 02 projets : « initiative proactive de soutien aux APAC ».

Ces projets vont accompagner le processus de mise en œuvre de GSI durant toute la phase OP6. Les principales activités suivantes seront réalisées:

- ✓ Promotion de la reconnaissance et du renforcement des APAC au niveau national;
- ✓ Appui aux APAC potentielles ou émergentes;
- ✓ Participation à une analyse critique du cadre juridique et des politiques publiques qui affectent les APAC;
- ✓ Promotion de la qualité des demandes à soumettre au Registre International des APAC et à la base mondiale de données sur les aires protégées (WDPA) gérées par le PNUE-WCMC ;
- ✓ Facilitation de campagnes de dialogue et de sensibilisation sur les APAC et d'échanges d'expériences entre communautés.

- ✓ Organisation de consultations à différents niveaux (local, régional et national) ;
- ✓ Réalisation, sur la base des résultats des différentes consultations, d'un document de synthèse sur les APAC au Sénégal ;
- ✓ Création d'un site web et d'une base de données sur les APAC.

01 projet : consolidation de l'APAC de Kawawana.

10 projets : appui à la mise en œuvre de 10 APAC nouvellement reconnues à travers le pays.

Annexe 4: Liste des figures

Figure 2 : Processus d'élaboration de la stratégie de la PO6

Figure 2 : Carte de zonage de la réserve de biosphère du delta du Saloum

Annexe 5: Liste des tableaux

Tableau 5 : Bilan du PMF FEM Sénégal de 1993 à 2015

Tableau 6: Nombre de projets par domaine focal, subventions totales et Cofinancements

Tableau 7. Liste des conventions pertinentes et plans nationaux / régionaux ou programmes

Tableau 8. Contribution du PMF aux priorités nationales / résultats FEM-6

Tableau 5. Cohérence avec les composantes du programme mondial PMF OP6

Tableau 6. Plan de suivi & évaluation au niveau du programme national

Tableau 7. Description des risques identifiés dans OP6

Annexe 6: Liste des personnes rencontrées dans la réserve de biosphère du delta du Saloum.

| PERSONNES | ORGANISMES | LOCALITES | COMMENTAIRES |
|--|---|------------|---|
| Sous-préfet de Toubacouta | Sous préfecture | Toubacouta | <p>Au Sénégal, l'administration territoriale utilise en général deux techniques : la déconcentration et la décentralisation qui permettent de subdiviser le territoire, respectivement en <i>Circonscriptions administratives (CA)</i> et <i>Collectivités locales (CL)</i>.</p> <p>Les CA sont : la <i>région</i> (ensemble de départements) le <i>département</i> (ensemble d'arrondissements) et l'arrondissement. Elles sont administrées respectivement par un Gouverneur, un Préfet et un Sous-préfet. L'Arrondissement qui est la circonscription administrative de base abrite les CADL. Ces derniers regroupent l'ensemble des services techniques déconcentrés (Eaux et Forêts, Elevage, Agriculture, Pêche, ect..) dont les agents encadrent les populations à la base.</p> <p>Les CL sont le département et la commune. Elles s'administrent librement par des conseils (départemental et municipal) élus au suffrage universel. Au niveau de la commune, les quartiers et les villages constituent des cellules administratives de base.</p> <p>Les GIE sont des organisations reconnues officiellement par l'Etat. Elles sont en même temps des Oorganisations Communautaires de Base (OCB) généralement très engagées dans le développement local de leurs terroirs.</p> |
| Sous-préfet de Niodior | Sous préfecture | Niodior | |
| Chef du CADL de Toubacouta | Centre d'Appui au Développement Local (CADL) | Toubacouta | |
| Chef du CADL de Niodior | Centre d'Appui au Développement Local (CADL) | Niodior | |
| Agent d'agriculture de l'Arrondissement de Toubacouta | Centre d'Appui au Développement Local (CADL) | Karang | |
| Agent forestier du CADL de Toubacouta | Centre d'Appui au Développement Local (CADL) | Toubacouta | |
| Chef de village de Ndéderling | Chef de village | Ndéderling | |
| Chef de village de Niodior | Chef de village | Niodior | |
| Présidente du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) des femmes de Ndéderling | Groupement d'Intérêt Economique des Femmes | Ndéderling | |
| Groupement d'Intérêt Economique (GIE) des femmes de Soucota | Groupement d'Intérêt Economique des Femmes | Toubacouta | |
| Gérant de l'hôtel Les Palétuviers à Toubacouta | Hôtel Les Palétuviers | Toubacouta | <p>Les CL sont le département et la commune. Elles s'administrent librement par des conseils (départemental et municipal) élus au suffrage universel. Au niveau de la commune, les quartiers et les villages constituent des cellules administratives de base.</p> <p>Les GIE sont des organisations reconnues officiellement par l'Etat. Elles sont en même temps des Oorganisations Communautaires de Base (OCB) généralement très engagées dans le développement local de leurs terroirs.</p> |
| Conservateur de l'AMP du Bamboung | Aire Marine Protégée (AMP) | Toubacouta | |
| Adjoint au Conservateur de l'AMP de Bamboung | Aire Marine Protégée (AMP) | Toubacouta | |
| Conservateur de la RNC de Palmarin | Réserve Naturelles Communautaire (RNC) de Palmarin | Palmarin | |
| Chef du CADL de l'Arrondissement de Fimela | Centre d'Appui au Développement Local (CADL), chef de CADL | Fimela | |
| Agent forestier du CADL de Fimela | Agent forestier du CADL | Fimela | |
| Association des villages de Palmarin Faco, Palmarin Ngallou | Association des villages de Palmarin | Palmarin | |
| Bureau du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) des femmes de Niodior | Groupement d'Intérêt Economique (GIE) des femmes de Niodior | Niodior | |
| Agent des Pêches de Djifère | Service des Pêches | Djifère | |